

Règlement intérieur 2024-2025

La Ruche Basket Marsilly

Merci de lire avec attention le règlement intérieur du club.

I Rappel des Modalités de votes

Pour la validité des délibérations de l'Assemblée Générale, la présence du quart des membres visés dans l'article 5 des statuts est nécessaire. Si ce quorum n'est pas atteint, il est convoqué, avec le même ordre du jour, une deuxième assemblée, à six jours au moins d'intervalle, qui délibère, quel que soit le nombre des membres présents.

Le vote pour élire le comité directeur s'effectue lors de l'Assemblée Générale à mains levées (comme tous les votes ayant lieu ce jour là) à moins que quelqu'un ne s'y oppose, auquel cas il se déroulera à scrutin secret. Le vote par procuration est autorisé. Tout membre âgé d'au moins 16 ans au jour de l'assemblée générale peut prendre part au vote et être élu au comité directeur mais ne peut être élu au bureau avant sa majorité. Tous les adhérents de moins de 16 ans au jour de l'A.G. verront leur droit de vote confié à leur représentant légal.

Les membres du comité directeur sont élus pour 3 ans, ils sont rééligibles. Ils sont renouvelés tous les ans par tiers sortant. Les postes à pourvoir sont au nombre de 6 maximum. Tous les membres des commissions sont également invités aux conseils d'administration (3 par an) mais seul le comité directeur a droit de délibérer.

II Les tarifs des cotisations 2024-2025 :

Année de naissance	Catégorie	Avec Ass. A	Avec Ass. B	Avec Ass. C
2020-2021	Micro-Basket	120€	125€	126€
2018-2019	U7-Babys	130€	135€	136€
2016-2017	U9	145€	150€	151€
2014-2015	U11	145€	150€	151€
2012-2013	U13	155€	160€	161€
2010-2011	U15	155€	160€	161€
2007-2008-2009	U18	165€	170€	171€
2006 et avant	Multisports & Basket Loisirs	145€	150€	151€
2006 et avant	SENIORS	165€	170€	171€

La cotisation est offerte aux licences dirigeants, officiels table de marque et coaches (ne jouant pas) et aux arbitres. Les dirigeants qui jouent et donc qui sont membres du club (ex : coaches, entraîneurs...) doivent régler le tarif brut de la licence correspondant à leur catégorie, c'est à dire la part fédération, ligue et comité départemental. Les personnes non licenciées souhaitant adhérer à l'association, voter et être éligibles au comité directeur doivent s'acquitter d'une cotisation de 10 €.

III Les chartes des différents acteurs de la vie associative

Tu fais maintenant partie de **La Ruche Basket Marsilly**. Ce règlement te rappelle les engagements réciproques du club et des licenciés.

Le club s'engage à :

- ▶ Fournir le matériel et les équipements nécessaires à la pratique du basket-ball à l'entraînement et au match.
- ▶ Fournir un encadrement compétent pour chaque équipe.

En tant que licencié tu t'engages à :

- ▶ Remplir et redonner les documents fournis pour la pré-inscription : dossier de licence en ligne.
- ▶ Etre présent et ponctuel aux entraînements.
- ▶ Prévenir ton entraîneur (la semaine) ou ton responsable d'équipe (le week-end) lorsque tu as un empêchement.
- ▶ Participer à la vie du club et à l'organisation autour de ton équipe : respect des tableaux pour les collations d'après-match, tables de marque ou arbitrage des plus jeunes.
- ▶ Etre présent lorsqu'on te sollicite pour assurer la table de marque ou l'arbitrage. Sans officiels, il n'y a pas de match. Tous les licenciés seront amenés à le faire. (Tu peux te faire remplacer si tu as un empêchement).
- ▶ Prendre en charge le lavage des maillots lorsque ton tour arrive.
- ▶ Participer aux manifestations organisées par le club (galette des rois, belote, bal du basket, Assemblée générale...)
- ▶ **Nous vous informons que comme pour la saison 2023/2024, le club facturera au licencié les fautes techniques, antisportives ou disqualifiantes.**
- ▶ A ne pas porter atteinte à l'image du club

Ne sera pas pris ou repris en tant qu'adhérent, celui ou celle qui ne se sera pas acquitté en totalité de sa cotisation.

Pour tout renseignement contacter Arlette au : 06.03.90.95.76 ou par mail : arlette.azevedo50@gmail.com

En tant que parent de jeune licencié tu t'engages à :

▶ **Accompagner ton enfant jusque dans le gymnase pour t'assurer de la présence de l'entraîneur et venir le chercher dans la salle en s'enquérant des informations sur le du match du week-end (horaires, consignes...).**

▶ Emmener les enfants en déplacement selon le planning des désignations. Nous comptons sur 3 places (arrières) pour les U7 et U9 et sur 4 places pour les autres catégories.

▶ Participer à la vie du club : assurer le bon déroulement de la buvette, des collations d'après-match et des tâches bénévoles qui te sont confiées.

▶ T'assurer du bon déroulement de la rencontre dès lors que tu es désigné « responsable de salle » : accueil des visiteurs, mise en place du matériel (bancs, table de marque, feuille de marque, chrono...), collation, rangement du matériel.

En tant qu'entraîneur-coach (responsable d'équipe), tu t'engages à :

▶ Remplir le dossier de licence en ligne comme tout autre licencié.

▶ A être ponctuel aux entraînements et aux matches et à prévenir en cas d'indisponibilité.

▶ Veiller à la bonne utilisation des équipements mis à disposition, à signaler aux membres du bureau tout problème « humain » ou matériel et à restituer en fin d'année les maillots, chasubles et licences.

IMPORTANT

Pour les U9 et U11, récupérer la feuille de match, la déposer dans la boîte à lettres du club. Ne pas oublier d'envoyer le score par SMS à Arlette.

En tant qu'arbitre officiel, tu t'engages à :

▶ Remplir le dossier de licence en ligne comme tout autres licenciés

▶ Depuis l'année 2017 les absences sont décomptées en points au club, il en sort que le club sera pénalisé à la fin de la saison. Le club acceptera 2 absences excusées ou une absence non excusée. Au-delà, on vous fera payer les amendes facturées au club. Ceci dans le but de responsabiliser les arbitres sur les amendes payées par le club, lorsqu'ils ne se déplacent pas pour officier..

IV Autorisation d'utilisation de l'image

Par la signature de l'autorisation d'utilisation de l'image, tu autorises l'association à diffuser des photos de toi dans le cadre des manifestations sportives ou festives, sur le site du club, dans les médias (p'tit marseillois, Sud-Ouest, Sports-17.com...) sur les réseaux sociaux du club et sur le tableau d'affichage du gymnase.

V Les motifs graves d'exclusion

Si des problèmes de comportements et d'attitude sont détectés, le club se chargera de prévenir les parents et de prendre une décision. Toute personne qui ne respecterait pas un de ces points de règlement peut se voir exclu de l'association (sans remboursement de cotisation) après vote du comité directeur à la majorité qualifiée.

Notre club est constitué pour la plus grande partie par des bénévoles, qui donnent de leur temps et de leur personne, sans demander de retour. Sans eux La Ruche ne pourrait pas exister. Malheureusement c'est une espèce, en voie de disparition.

Pour cette raison nous faisons appel à tous ceux qui peuvent se rendre disponibles pour venir rejoindre notre petite équipe de bénévoles...et à tous les autres de respecter l'implication de ces derniers.